

13 DECEMBRE 2019



FEUILLE DE ROUTE REGIONALE PACA

GROUPE 9 « EMPECHER LES SORTIES SECHES DE L'ASE »

EQUIPE D'ANIMATION DU GT9
APPRENTIS D'AUTEUIL
URADEPAPE PACA

Feuille de route du GT9 PACA « Empêcher les sorties sèches de l'ASE »

*Dans le cadre la mise en œuvre de la Stratégie de Prévention et de
lutte contre la Pauvreté en région*

Table des matières

| | |
|---|----|
| I/ INTRODUCTION..... | 2 |
| A. Préambule..... | 2 |
| B. Méthodologie..... | 2 |
| C. Note à l'attention du lecteur..... | 3 |
| II/ DIAGNOSTIC..... | 4 |
| III/ FEUILLE DE ROUTE - Priorités, objectifs, indicateurs..... | 6 |
| A. Note explicative : comment lire les tableaux thématiques..... | 6 |
| B. Tableaux thématiques des priorités retenues par le groupe..... | 8 |
| - Continuité et qualité du parcours..... | 8 |
| - Logement..... | 9 |
| - Scolarité et insertion..... | 10 |
| - Santé et bien-être..... | 11 |
| - Ressources, accès aux droits et préparation à la sortie..... | 12 |
| C. Analyse stratégique des priorités d'action..... | 13 |
| IV/ PARTICIPATION..... | 14 |
| A. Evaluation..... | 14 |
| B. Perspectives..... | 15 |

I/ INTRODUCTION

A. Préambule

L'animation et la coordination du GT9 PACA a été portée par des salariés de la fondation Apprentis d'Auteuil depuis février 2019. L'ADEPAPE du Var, et celle des Bouches du Rhône ont joué un rôle important dans la mobilisation des personnes concernées depuis le début du projet. Une co-animation avec l'URADEPAPE a pu être officialisée en septembre 2019.

La DRDJSCS est venue en appui de ce groupe, ainsi que les services de l'ANSA.

L'animation du groupe a nécessité une forte mobilisation de moyens en temps homme, estimée à 4,5 mois de travail à temps plein¹. Sont notamment consommateurs en temps les tâches liées à la mobilisation des participants, à la recherche de données diagnostic, à la préparation des rencontres, à la formalisation du travail réalisé, sans omettre le temps de réunions ou d'échange avec les services de l'état et au sein du comité de pilotage du projet.

B. Méthodologie

3 temps de travail collectif ont eu lieu les 14 mai, 14 septembre et 27 septembre 2019 et ont réuni des professionnels d'une partie des départements de la région et de diverses organisations et représentants des personnes concernées. Ces journées de travail collectives ont chacune mobilisé entre 37 et 46 personnes (40 en moyenne), dont 20% en moyenne de « personnes concernées ». A ce jour², le GT9 compte 146 membres, dont une quarantaine de membres actifs³.

La première séance de travail a consisté à présenter un diagnostic avec des éléments recueillis au plan national à défaut d'accéder aux données régionales, infrarégionales ou départementales⁴. En s'appuyant sur les éléments présentés, le groupe a identifié les problématiques nationales qui lui semblait vérifiées et prégnantes sur notre territoire.

¹ Comptabilisant le temps de travail de l'ensemble de l'équipe projet.

² 28.11.19

³ Ayant participé à une ou plusieurs réunions de travail, ou suivant avec attention les travaux du groupe via échanges mail ou via ENT.

⁴ En annexe : diagnostic national présenté lors de la première rencontre sur un support PPT.

Lors des journées de travail 2 et 3, les participants ont travaillé par groupe thématique à :

- L'élaboration de solutions à prioriser pour répondre aux problématiques ;
- La traduction des propositions en objectifs opérationnels ;
- Le repérage des acteurs à mobiliser pour chacune des problématiques.

Un dernier groupe restreint, composé de 10 professionnels volontaires et d'un « jeune », a eu lieu le 28 octobre 2019 afin de travailler sur la temporalité de mise en œuvre et l'estimation des moyens à mobiliser (faible, moyen ou fort).

Tout au long du projet, la communication entre les membres du groupe s'est essentiellement faite sur la base d'échanges de mails, invitant les participants à réagir après chaque mise en forme du travail réalisé pendant les rencontres et ce, afin de nous assurer que le rendu correspondait bien aux attentes et au travail produit. L'espace collaboratif n'a été que peu, voire pas utilisé. Nous avons néanmoins publié l'ensemble de l'avancement de nos travaux sur l'espace dédié au GT9.

C. Note à l'attention du lecteur

La FDR que nous présentons s'appuie sur l'expertise et le vécu des acteurs de terrain présents dans le groupe mais aussi et surtout, sur le vécu factuel des jeunes sortis ou en fin de parcours à ASE. Notons néanmoins que les objectifs prioritaires et présentés dans cette FDR ne font pas nécessairement l'unanimité. En effet, lors des travaux de priorisation des objectifs opérationnels à retenir, les choix se sont opérés en sous-groupes thématiques sans qu'un processus de codécision n'ait été prédéterminé. Le temps imparti pour la réalisation de nos travaux est restreint, et désynchronisé des réalités et des contraintes propres à la mise en place et à la bonne conduite de projets en mode participatif. Ces démarches sont longues et complexes. Ainsi, nous considérons le présent document comme une première ébauche, laquelle, si elle ne suscite pas d'opposition majeure, ne saurait pleinement représenter la pleine volonté de chacun des membres du groupe de travail.

II/ DIAGNOSTIC

La première séance de travail a consisté à présenter un diagnostic avec des éléments recueillis au plan national à défaut d'accéder aux données régionales, infrarégionales ou départementales.

5 thématiques ont été mises en exergue à travers cet état des lieux national :

- le logement ;
- la continuité de parcours ;
- l'accès aux droits ;
- la santé et le bien être ;
- l'insertion professionnelle et la scolarité.

En s'appuyant sur les éléments présentés, le groupe a identifié les problématiques nationales qui lui semblaient vérifiées et prégantes sur notre territoire. Ainsi, nous avons opté pour une méthodologie centrée sur les savoirs expérientiels et n'avons pas été en mesure de nous appuyer sur des données objectives, notamment quantitatives. C'est sur cette base que les problématiques ont été définies par le groupe. Elles ont été priorisées, analysées, répertoriées à partir de ce qui pouvait exister dans certains départements de la région où de ce qui pouvait être à inventer.

Le tableau ci-dessous présente une version simplifiée des principales problématiques identifiées par le GT9 PACA :

| CATEGORISATION THEMATIQUE | BESOIN CORRESPONDANT CHEZ LE JEUNE | PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES |
|--|--|---|
| CONTINUITE ET QUALITE DU PARCOURS | SECURITE MATERIELLE ET AFFECTIVE | 1. Coordination |
| | | Des acteurs: travail en silo et manque de coordination et de synergies entre acteurs. |
| | | Du parcours: Absence d'un référent de parcours ou personne ressource assurant la continuité du parcours. Parcours court termiste empêchant une projection sereine |
| | | 2. Qualité du suivi |
| | | Indicateurs et systèmes de suivi des jeunes non harmonisés. |
| | | Non prise en charge des "décrocheurs": ceux en rupture familiale non protégés, ceux de retour en famille pour lesquels le retour est difficile, et ceux ayant décroché de l'ASE avant 18 ans ne sont pas accompagnés. |
| | | Inéquités des modes et de la qualité de prise en charge dans les structures d'accueil. |
| Inéquité territoriale dans les modalités d'obtention des CJM | | |

| | | |
|--|---|--|
| | | <p>3. Place du jeune dans son propre parcours</p> <p>Absence de solution de répit ou de repli. Pas de droit à l'erreur et à l'échec (changement de projet ou d'orientation) non octroyé</p> <p>Place du jeune: insuffisante ou non prise en compte dans la définition et la mise en action de son propre parcours</p> |
| LOGEMENT | SECURITE MATERIELLE ET PSYCHOLOGIQUE | <p>Problématiques identifiées</p> <p>1. Mise à l'abri</p> <p>Hébergement non garanti: facteur anxiogène majeur.</p> <p>Problème de garant</p> <p>Parc locatif non dédié</p> |
| | | <p>Problématiques identifiées</p> <p>1. Liberté de choisir son projet professionnel et d'être accompagné</p> <p>Mauvaise prise en compte de la scolarité dans les structures d'accueil.</p> <p>Accès à la culture et au sport limités</p> <p>Le droit à l'ambition (études longues) et à l'erreur (changer d'orientation) ne sont pas garantis du fait de la rapide nécessité d'être indépendant financièrement.</p> |
| | | <p>Problématiques identifiées</p> <p>1. Pas de continuité des parcours de soin</p> <p>2. Peu de partenariat en santé mentale, handicap.</p> |
| | | <p>Problématiques identifiées</p> <p>1. Ressources financières</p> <p>Faible indépendance financière</p> <p>2. Information et accompagnement à l'autonomie</p> <p>Coopération et partage de l'information entre les différents acteurs et institutions. Complexité des démarches administratives, notamment pour les MNA.</p> <p>Préparation de la sortie pas systématiquement assurée. Processus d'autonomisation défaillant</p> |
| SCOLARITE ET INSERTION | EQUITE ET DROIT A L'AMBITION | |
| SANTE et BIEN- ETRE | DROIT AU SOIN | |
| RESSOURCES, ACCES AUX DROITS, PREPARATION A LA SORTIE | DROIT A L'INDEPENDANCE | |

III/ FEUILLE DE ROUTE - Priorités, objectifs, indicateurs

A. Note explicative : comment lire les tableaux thématiques

Sur la base des problématiques identifiées et répertoriées par le groupe, un travail de priorisation de propositions a été effectué. Ces propositions, arrimées à des problématiques effectivement connues des participants du GT9, répondent à différents enjeux:

- Améliorer l'existant notamment via des actions de structuration, de réorganisation, ou décloisonnement de l'existant ;
- Implanter/essaimer des solutions existantes (ailleurs) sur nos territoires ;
- Créer de nouvelles solutions / nouveaux dispositifs.

L'innovation, notamment incrémentale, est au cœur de nos travaux : comment faire mieux (efficience, efficacité) avec ce qui est déjà opérant mais non optimisé ? Des propositions relatives à la création ex-nihilo de nouveaux dispositifs sont aussi présentées, mais restent moins prégnantes.

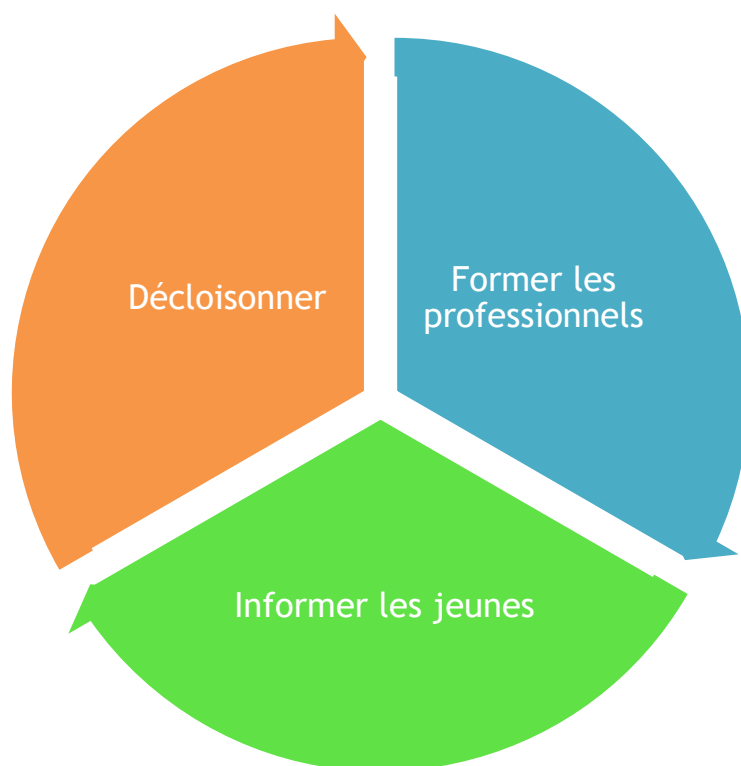
Ces propositions ont ensuite été affinées et déclinées en objectifs opérationnels. A chaque objectif opérationnel sont associés :

- Les acteurs que nous recommandons voir engagés dans la mise en œuvre desdits objectifs opérationnels ;
- Un ou plusieurs indicateurs (quantitatifs notamment) de suivi et/ou de réussite ;
- Une estimation grossière de l'impact financier lié à la mise en œuvre effective de la mesure proposée ;
- Le ou les porteurs de l'action (financeurs ou autorisant) que nous recommandons ;
- L'échéance de mise en œuvre que nous recommandons ;
- Une estimation grossière et souvent intuitive de la faisabilité de mise en œuvre :
 - o *Selon les critères suivants : impact financier, cohérence de la proposition avec les orientations de la politique publique nationale ou des politiques départementales (contractualisation notamment), adhésion des porteurs et des acteurs associés à la mise en œuvres (quand connue).*
 - o *Considérant 3 niveaux de faisabilité: faible, moyenne, forte*

Une lecture macro, transversale et synthétique des propositions et des objectifs opérationnels retenus dans l'ensemble des travaux thématiques nous permet d'affirmer que **3 priorités transversales sont déterminantes** :

- Celle de décloisonner les organisations et les acteurs (privés comme publics)
- Celle de former les professionnels à la connaissance des dispositifs existants ou à venir
- Celle de garantir une information la plus exhaustive et la plus accessible possible aux « personnes concernées »

Il est à noter l'évidence d'une forte interdépendance entre ces 3 priorités. En agissant simultanément et harmonieusement sur ces 3 enjeux, un cercle vertueux pourrait être mis en place et alimenté.



B. Tableaux thématiques des priorités retenues par le groupe

- Continuité et qualité du parcours

| Proposition par ordre de priorité | Objectifs opérationnels | Qui doit s'engager pour la mise en œuvre effective et le suivi de cette proposition (acteurs clés et partenaires) | Indicateur (s) | Un porteur a-t-il été identifié? | Impact financier | Échéance | Estimation de la faisabilité |
|---|--|---|---|----------------------------------|------------------|-----------|------------------------------|
| Former les travailleurs sociaux aux dispositifs de droit commun en vue d'une meilleure orientation des sortants de l'ASE, et faciliter le travail en réseau et en co-accompagnement | Développer les modules en formation initiale et continue à l'échelle départementale Développer des modules spécifiques à destination des assistants familiaux | IRTS CD / ODPE / Université | Nombre d'interventions des professionnels de terrain auprès des écoles/centres de formation du territoire Nombre de formation organisée Nombre de professionnels formés Développement du DU en protection de l'enfance | CD 13 | moyen | 2020-2021 | FORTE |
| Anticiper et préparer au plus tôt l'accompagnement post-sortie nécessaire | Systématiser pour tous les jeunes l'entretien dès 16ans | CD, structure habilitée ASE, ADEPAPE | Nombre d'entretien dès 16 ans. Nombre d'entretiens à 17 ans | CD 05 13 83 84 | moyen | fin 2020 | FORTE |
| Garantir un accompagnement à disposition des jeunes qui en font la demande jusqu'aux 21 ans sous condition d'une volonté d'autonomie / d'émancipation | Maintenir la forme contractuelle de l'aide jusqu'aux 21 ans, avec des obligations de moyens et non de résultats pour le CD et pour le jeune (afin de garantir le droit à l'échec ou à l'erreur). | CD, Jeune, ADEPAPE | Nombre de contrats avec objectifs de moyens signés par rapport au nombre de demandes faites par les jeunes Recensement des motifs de non octroi de l'aide/ du contrat | CD 05 06 13 83 84 | Fort | 2020 | FORTE |
| | Renforcer les partenariats entre les structures habilitées ASE et les SPE. | Structures habilitées ASE, SPE (ML, Pôle Emploi) | Nombre d'accompagnements SPE mis en place au bénéfice des jeunes sortants âgés de 18 à 21 ans | ML, PE, CAP Emploi | Faible | 2020 | FORTE |
| Favoriser un accompagnement jusqu'à la complète autonomie/émancipation | Maintenir les plans Jeunes Majeurs pour permettre de finaliser les parcours d'autonomie des 21 / 25 ans | ADEPAPE, Mission locale, EN | Nombre d'accompagnements mis en place au bénéfice des 21-25 ans | ? | ? | ? | ? |
| | Créer des espaces d'accueil et d'accompagnement des anciens (lieu d'ancrage), rattachés aux MECS pour les jeunes sortant de l'ASE (y.c foyer et familles d'accueil). Faire identifier systématiquement les ADEPAPE aux jeunes sortant de l'ASE | Gestionnaire des MECS ASE ADEPAPE | Nombre de services de suite créés Nombre de jeunes suivis par ces services. Nombre de jeunes orientés vers les ADEPAPE | CD 83 | Fort | 2020 | FORTE |
| Renforcer la capacité des acteurs à répondre efficacement et en partenariat aux situations d'urgence. | Créer une commission pluridisciplinaire de crise, mobilisable rapidement, réunissant une pluralité d'acteurs pour proposer des solutions sur mesures aux jeunes rencontrant de lourdes difficultés (insertion, handicap, troubles mentaux ou autres situations de fragilité). Notamment travailler avec les CD sur le parcours des jeunes ayant eu une mesure pénale PJJ et placés à la PJJ pour un possible contrat jeune majeur, malgré la rupture du parcours au civil, en Assistance éducative: sujet à débats au sein du groupe. Garantir l'accès à cette instance pour tout jeune ASE ou sortant entre 16 et 21 ans. | ARS, CD, MDPH, bailleurs sociaux, MECS, ADEPAPE, représentants associatifs, Education Nationale, secteur psychiatrique. | Nombre de disciplines représentées lors des commissions Nombre de commissions organisées annuellement Nombre de situations suivies en commission avec précision des âges | département ASE- Etat | Faible | 2020 | MOYENNE |

- **Logement**

| Proposition par ordre de priorité | Objectifs opérationnels | Qui doit s'engager pour la mise en œuvre effective et le suivi de cette proposition (acteurs clefs et partenaires) | Indicateur (s) | Un porteur a-t-il été identifié? | Impact financier | Échéance | Estimation de la faisabilité |
|---|---|--|---|---|---|---------------------|------------------------------|
| Analyser et recenser les solutions existantes | Recenser et caractériser, via l'élaboration d'un diagnostic, l'ensemble des solutions d'hébergements dans la Région, accessibles aux jeunes sortants de l'ASE . | Audit commandité par l'Etat | Diagnostic élaboré. Contenu du diagnostic: quantifications et caractérisation (forme) des solutions d'hébergement / logement en présence nombre de places existantes disponibles adéquation entre les besoins des jeunes et le nombre et caractéristiques des solutions en présence Recommandations (formes d'hébergement nouvelles) | Union Régionale des CLAJ | Estimé à 16500€ - Moyen | Résultat début 2021 | forte |
| | Mettre en place un COPIL mixte en charge de se saisir des recommandations du diagnostic et de faire des propositions concrètes | Institutions, acteurs du logement / hébergement, jeunes | Mise en place effective du COPIL mixte Nombre de propositions émises par le COPIL Nombre de propositions effectivement mises en œuvre | Etat | faible | 2022 | forte |
| Créer des structures d'hébergement pour les étudiants, favorisant la mixité et ajustées aux besoins des personnes sortant de l'ASE ou de la PJJ | Créer/développer des structures d'hébergement mixtes avec des services d'accompagnement par des travailleurs sociaux. | Etat-CAF-Collectivités locales et territoriales, ARS Suivi par les PDALHPD | Nombre de places créés et attribués Taux de mixité (sortants ASE et non ASE) Nombre d'ETP sur les fonctions d'accompagnement par structure créée Evaluation par les jeunes de l'adéquation entre le besoin et le dispositif proposé (questionnaire de satisfaction et /ou rapport d'activité) | Crous et/ou associations | moyen à élevé en fonction de l'existant | 2024 | moyenne à faible |
| Former/Informer les professionnels et les jeunes quant aux solutions d'hébergement pour les jeunes sortants | Organiser et animer des actions collectives auprès des professionnelles, sous forme d'information et d'échange des pratiques et des procédures d'accès au logement | Associations qui œuvrent dans le champ du logement, structures habilitées ASE | Nombre d'informations collectives | SIAO | moyen | 2020 | forte |
| | Créer un guide pratique d'information/communication à destination des jeunes sortant, et recensant les dispositifs d'hébergement de droit commun, leurs modalités d'accès et des contacts pour entamer les démarches ou obtenir de plus amples informations | Etat-Département-ADEPAPE-associations spécialisées dans le logement- bailleurs sociaux | Nombre de Départements ayant développé un support de type malin personnalisé Nombre de guides distribués par département / nombre de jeunes ayant reçu le guide | Etat + UNADEPAPE, URADEPAPE, ADEPAPE, Union Régionale des CLAJ | moyen | 2022 | forte |
| | Développer une application numérique sur smartphone de type passeport malin avec une adaptation locale. Celle-ci se veut la version numérique du guide pratique présenté ci-dessus. | Prestation. Commande départementale | Nombre d'applications téléchargées | Etat + UNADEPAPE, URADEPAPE, ADEPAPE | fort | 2022 | forte |
| Travailler et anticiper le projet de logement au moins 6 mois avant la sortie | Conventionner avec les opérateurs du logement et de l'hébergement et pour travailler le projet de logement 6 mois avant la fin du CJM | Département- Opérateurs du logement - Métropoles | Nombre de conventions signées | Etat- Département | moyen | 2020 | forte |
| | Systématiser l'axe logement dans les PPE | Départements- structures habilitées ASE | Nombre de PPE réalisés | Département | nul | 2020 | forte |
| | Mettre en place des ateliers thématiques logement auprès des jeunes, dans les structures habilitées ASE. | Structures habilitées ASE Opérateurs du logement, partenaires extérieurs(opérateurs énergie, fluides, assurances...) | Nombre d'ateliers réalisés. Nombre de jeunes sensibilisés (feuilles d'émargement) | établissements + ADEPAPE/URAD EPAPPE + union régionale des CLAJ | Faible | 2020 | forte |

- **Scolarité et insertion**

| Proposition par ordre de priorité | Objectifs opérationnels | Qui doit s'engager pour la mise en œuvre effective et le suivi de cette proposition (acteurs clés et partenaires) | Indicateur (s) | Un porteur a-t-il été identifié? | Impact financier | Échéance | Estimation de la faisabilité |
|---|---|---|---|---|------------------|-----------------------|------------------------------|
| Favoriser l'accueil des jeunes sortants de l'ASE dans les dispositifs d'hébergement CROUS | Former et informer le personnel éducatif des structures habilitées ASE (MECS, FJT, familles d'accueil) sur les dispositifs CROUS (logement et bourse) | CROUS et structures habilitées ASE | Nombre d'établissements ayant bénéficié d'une information des services du CROUS | Ministère de l'enseignement supérieur. CROUS d'Aix-Marseille et CROUS de Nice | Faible | courant 2020 | Forte |
| | Etablir une convention partenariale permettant de réserver des places en logements CROUS aux jeunes ASE ou sortant de l'ASE. | CROUS d'Aix-Marseille et CROUS Nice | Taux d'accès au logement CROUS pour les jeunes issus de l'ASE mesuré chaque année sur trois ans | | | | |
| Garantir la continuité du parcours étudiant des jeunes sortants de l'ASE en facilitant les mobilités géographiques via la création d'une coordination interdépartementale | Créer un dossier unique du parcours scolaire du jeune dans Parcoursup ou une autre application | Département d'origine (dont part le jeune) et d'accueil | Nombre de dossiers créés mesuré chaque année sur trois ans | ADF | moyen | rentrée scolaire 2020 | Moyenne |
| | Instaurer la systématisation du transfert interdépartemental du dossier CJM du jeune du département "d'origine" vers le département "d'accueil". Cette mesure prévaut dans le cas d'un changement de domiciliation lié à la poursuite d'études dans un autre département de la Région | | Nombre de départements d'origine engagés dans la transmission de dossier Nombre de transferts interdépartementaux de CJM à l'échelle régionale. Nombre de demandes de transfert n'ayant pas abouti. Ces indicateurs sont transmis par chaque département dans le cadre d'un travail de reporting adressé aux services de l'Etat (Haut Commissaire) | | | | |
| Coordonner les intervenants ASE/ML/Education Nationale autour d'une alliance éducative. | -Expérimenter un pilotage de prise en charge scolarité/insertion partagée des sortants de l'ASE ou étendre les dispositifs actuels d'accompagnement professionnel | ML / EN/ ASE | -Un groupe de travail a été constitué avec ML/EN/ASE pour partager et capitaliser. -Tableau de bord de suivi des sortants ASE pris en charge dans le dispositif -Une cellule a été constituée et mobilisable par les acteurs du terrain ou les jeunes pour les situations complexes | Union Nationale des Missions Locales Education Nationale et Départements | moyen faible | fin 2020 | Forte |

- Santé et bien-être

| Proposition par ordre de priorité | Objectifs opérationnels | Qui doit s'engager pour la mise en œuvre effective et le suivi de cette proposition (acteurs clefs et partenaires) | Indicateur (s) | Un porteur a-t-il été identifié? | Impact financier | Échéance | Estimation de la faisabilité |
|---|---|---|---|---|---|-------------------|------------------------------|
| Garantir l'accès à une couverture santé complète après la sortie | Elaborer et signer des conventions départementales avec les CPAM. Mise en œuvre effective des droits, actions de prévention, soutenir les capacités d'agir des jeunes. | CPAM en lien avec l'ASE | Nombre de conventions départementales signées avec la CPAM | convention | Faible | 1er semestre 2020 | forte |
| | axe 1: Réactiver le dossier CPAM du jeune dans des délais très courts et à tout moment. | | Nombre de jeunes en rupture de droits à la santé Nombre de dossiers réglés dans le mois qui suit la rupture | | | | |
| | axe 2: Avoir un référent ou un service dédié à la CPAM et systématiser l'utilisation de la CMU d'Urgence. | | Nombre de référents nommés Nombre de demande de CMU d'urgence | | | | |
| | Axe 3: développer les connaissances des jeunes du point de vue de l'accès aux droits en santé | | Nombre de jeunes sensibilisés à leurs droits en santé | | | | |
| Former les professionnels ASE à la détection des symptômes pour les jeunes qui ont subi des violences, ou pour détecter des maladies psychiatriques | Ouvrir des places externes (favoriser la formation des professionnels des structures habilitées ASE) aux formations internes : obligation et diffusion de l'information. Ouvrir des formations sur le handicap organisées au sein de l'Education Nationale. | Tous les acteurs susceptibles de prodiguer une formation santé en interne et en externe (médecins, formateurs, universitaires, psychologues.... | Nombre de formations dédiées et ouvertes mises en place | formation interne ASE / formation ARS lien avec le GT 13 travail social | Faible | 2021 | forte |
| | Organiser une formation interinstitutionnelle (Education nationale, Conseils départementaux, acteurs de la santé, PJJ...) | CRES (Comité Régional d'Education à la Santé) | Nombre de personnels formés Structures d'origine des participants formés | oui CRES | moyen | 2021 | |
| Faciliter la prise en charge psychiatrique en urgence et prévenir les décompensations, les ruptures, la déscolarisation et la violence | Réduire les délais de prise en charge par la création d'un partenariat avec les services psychiatriques (CMP, etc.). Elaborer des conventions. | | Nombre de lieux ayant mis en place des stratégies de priorisation, voire des plages horaires dédiées | ARS | A évaluer par l'ARS. | 2022 | moyenne |
| | Garantir l'existence de lits de crise en nombre suffisant sur chaque territoire, garantir l'existence d'équipes mobiles sur chaque territoire | ARS, CMPP, hôpitaux, tout lieu d'accueil dédié à la psychiatrie | Nombre de places supplémentaires créées | ARS | A évaluer par l'ARS par territoire quant aux lits de crise et/ou équipes mobiles à développer | 2022 | moyenne |
| | Prévention: proposer aux jeunes en souffrance psychique (de MECS ou accueillis chez des assistants familiaux) de se rencontrer au sein de groupes de paroles | | Nombre de conventions signées avec des lieux de soin | | | | moyenne |
| Nommer dans les structures habilitées ASE, un référent santé pour faire le lien entre les acteurs partenaires et les éducateurs référents de la situation du jeune et leur venir en appui | Identifier au sein des structures un professionnel référent "santé" (interface avec les professionnels de santé et la CPAM, un point de référence interne), les former | Financement département ou ARS ou CPAM Les structures habilitées ASE | Nombre de personnes référentes santé Nombre de structure habilitées ASE dotées d'un référent santé (% de couverture) | oui | Fort | Début 2022 | moyenne |
| | ETP à ajuster à la taille de la structure ou mutualiser entre différentes structures | | | oui | fort | Début 2022 | |
| Nommer un référent ADEPAPE à la commission départementale des personnes handicapées | Ajouter dans l'arrêté de constitution de la commission avec la mention "le cas échéant" un membre de l'ADEPAPE et/ou un représentant des structures habilitées ASE ou des assistants familiaux. Pour représenter les intérêts des jeunes relevant de ASE ou PJJ au sein de cette commission | MDPH en lien avec le Conseil départemental | Nombre « d'arrêtés modifiés » | MDPH | faible | 2020 | forte |
| | | ADEPAPE | Nombre de personnes de l' ADEPAPE effectivement présentes lorsqu'elles sont convoquées | MDPH | faible | 2020 | forte |

- Ressources, accès aux droits et préparation à la sortie

| Proposition par ordre de priorité | Objectifs opérationnels associés | Qui doit s'engager pour la mise en œuvre effective et le suivi de cette proposition (acteurs clefs et partenaires) | Indicateur (s) | Un porteur a-t-il été identifié? | Impact financier | Échéance | Estimation de la faisabilité |
|--|--|--|---|----------------------------------|---|---------------------|------------------------------|
| Rendre obligatoire et nationale la distribution du passeport Malin (ou outil ayant la même fonction d'usage) | Informier l'ensemble des professionnels du social et médico-social des missions de l'ADEPAPE | ADEPAPE | Nombre de professionnels rencontrés Nombre de réunions d'information organisées Nombre d'adhésion des jeunes | OUI ADEPAPE 06 13 83 | 1 ETP Régional. Moyen | janv-20 | Forte |
| | Remettre systématiquement le passeport Malin (ou un livret de sortie avec des informations pratiques et plurithématiques) à la sortie | Conseils Départementaux et MECS, FJT, résidences sociales | Nombre de passeports distribués | OUI ADEPAPE 83 | Moyen humain : 1 ETP Moyen financier : Impression de 1000 passeports Malin : 4000 € | Fin 2020 | Forte |
| Créer un document - mémoire - parcours - du jeune qui le suivrait au sein de l'établissement ou de la famille d'accueil (placements lieu / département, établissement scolaire, dossier médical résumé etc.) | Créer un outil memento retraçant l'histoire de vie du jeune, conservé par le jeune | Structures ASE, FJT et résidences sociales. Diffusion de l'outil: départements | Nombre de jeunes sortants avec un outil memento | oui - Etat et départements | 50€ par jeune dans le 13 (coffret) + temps hommes. Moyen | fin 2020 | Moyen |
| | Diffuser l'outil dans toutes les structures habilitées ASE de la région | | | oui Etat et Département | | | moyen |
| | Mettre en œuvre l'outil et le remettre au jeune au moment du départ ou du transfert | | | oui Etat et Département | | | moyen |
| Mettre en place une plateforme numérique ressource qui recense, par département, l'intégralité des structures (pluridisciplinaires) pouvant apporter des réponses aux jeunes sortants | Organiser le recensement par département des dispositifs existants de droit commun, dans les domaines de la santé, du logement, de la scolarité, de l'insertion, de l'accès aux droits. Les rendre accessible sur une plateforme en ligne / une page sur le site de chaque département Nommer une personne en charge de la mise à jour de la page | Conseils départementaux Responsables des dispositifs recensés CRIJ | Nombre de département ayant effectué et rendu accessible en ligne le recensement 1 dispositif = 1 référent. 100% des dispositifs ont nommé un référent Nombre de mises à jour effectuées annuellement | oui CRIJ | FORT | Fin 2020 début 2021 | moyenne |
| | Créer une plateforme d'orientation et d'information régionale, recensant l'intégralité des dispositifs de droit communs existants pour les sortants de l'ASE (compilation des recensements départementaux, et réorganisation thématique) | Etat ou Région | Nombre de consultation par thématique | non | moyen | Début 2021 | Moyenne |

C. Analyse stratégique des priorités d'action

Les propositions et/ou objectifs opérationnels sont présentés ci-dessous sous forme d'analyse stratégique, confrontant la nécessité de décloisonner nos institutions (nécessité très prégnante) avec l'analyse du coût estimé de l'action (faible moyen ou fort). Ces 2 critères étant selon nous, ceux qui impacteront le plus l'aisance de faisabilité à court terme des objectifs opérationnels. En d'autres termes, nous considérons que moins une priorité d'action est coûteuse, et moins elle nécessite la mise en œuvre d'un processus structurant de décloisonnement multi partenarial, plus elle est facilement et rapidement mise en œuvre. Néanmoins, la facilité de mise en œuvre de certaines actions ne doit pas porter préjudice au caractère pertinent et nécessaire des actions présentant des caractéristiques distinctes. Le GT9 souhaite que chacune des priorités d'actions retenues par le groupe soient étudiées.

| Analyse de la faisabilité à court terme des principales propositions du GT9 (formulation synthétique et allégée) selon 2 critères: impact financier estimé et effort de décloisonnement estimé. | | | |
|---|--|---|---|
| I M P A C T M O Y E N F A I B L E | <p>FOR</p> <p>Maintien de l'aide jusqu'aux 21 ans avec obligations de moyens Garantir la finalisation du parcours d'autonomie des 21-25 ans (plans jeune majeurs) Créer des espaces d'accueil et d'accompagnement des "anciens" dans les MECS Nommer/embaucher un référent santé dans les structures ASE (à mutualiser ou non)</p> | <p>Créer des structures d'hébergement mixtes (en termes de publics accueillis) avec des services d'accompagnement pluridisciplinaires</p> | <p>Développer une plateforme numérique ressource d'information et d'orientation avec un portail régional et un renvoi vers des solutions locales Développer une application (smartphone) Garantir/réserver des lits de crise dans les services psychiatriques Faciliter la prise en charge psychiatrique en urgence</p> |
| | <p>Former les travailleurs sociaux aux dispositifs de droit commun (pour mieux accompagner vers la sortie) Systématiser l'entretien dès 16 ans Effectuer un diagnostic régional sur les solutions de logement Former les professionnels et les jeunes quant aux solutions de logement/hébergement existantes et comment y accéder Travailler le projet de logement 6 mois avant la sortie à minima (convention) Créer et mettre en place un outil memento (mémoire du parcours du jeune)</p> | <p>Favoriser la mobilité géographique des étudiants en instaurant le transfert interdépartemental du CJM Former les professionnels à la détection des symptômes liés à des troubles psychiatriques (interinstitutionnel) Instaurer des groupes de parole en lien avec les lieux de soin pour les jeunes en souffrance psychologique (GEM)</p> | N/A |
| | <p>Favoriser l'accueil/l'hébergement des jeunes ASE ou anciens dans les CROUS (réserver des places) Systématiser l'axe logement dans les PPE Organiser des ateliers logements dans les structures ASE Renforcer le partenariat ASE/SPE Garantir l'accès à une couverture santé complète après la sortie (convention CD/CPAM) Nommer un référent ADEPAPE à la CDPH Faire connaître l'ADEPAPE au sein des structures ASE et distribuer le passeport malin</p> | <p>Créer une alliance éducative ASE/EN/ML Organiser des formations interinstitutionnelles à la détection des symptômes (souffrance psychique), ouvrir des places externes</p> | <p>Instaurer une commission pluridisciplinaire d'intervention rapide et ad hoc en cas d'urgence Instaurer une instance de pilotage (COPIL) mixte de suivi et de veille sur les solutions de logement pour les jeunes ASE</p> |
| | FAIBLE (1 à 3 parties prenantes impliquées) | MOYEN (4 à 5 parties prenantes impliquées) | FORT (>5parties prenantes impliquées) |
| EFFORT DE DECLOISONNEMENT ESTIME | | | |
| | Mise en œuvre effective: | | |
| | 2020 - propositions en vert | | |
| | 2021 - propositions en orange / travail d'ingénierie dès 2020 | | |
| | 2022- propositions en rouge / travail d'ingénierie dès 2021 | | |

IV/ PARTICIPATION

A. Evaluation

Taux de participation des personnes concernées :

- Journée de travail 1 : 5 jeunes sur 38 participants, soit un taux de participation de 13%. 4 membres de l'ADEPAPPE présents (hors animateurs)
- Journée de travail 2 : 17 jeunes sur 47 participants, soit un taux de participation de 36%. 6 membres de l'ADEPAPPE présents (hors animateurs)
- Journée de travail 3 : 5 jeunes sur 39 participants, soit un taux de participation de 13%. 3 membres de l'ADEPAPPE présents (hors animateurs)
- Taux de participation moyen des personnes concernées: 20%

Degré de participation atteint et limites du processus participatif :

Les évaluations effectuées à l'issue des 3 journées de travail nous indiquent un fort taux de satisfaction de l'ensemble des participants. Les personnes concernées indiquent à chaud avoir eu le sentiment d'être entendues et respectées dans leur parole. En effet, sans l'avoir parfaitement conscientisé au moment de la mise en œuvre, nous avons privilégié des méthodes d'animation permettant, tout d'abord, la mise à niveau d'information et l'acculturation des participants à la complexité et à la variété des problématiques traitées. Ensuite, nous avons entamé un processus de concertation. Le temps court imparti, ainsi que souligné en introduction de cette FDR, ne nous a pas permis d'adopter un processus de co-décision structuré. Ainsi que cela a pu être souligné par certains membres du groupe, les propositions et objectifs opérationnels ont été priorisés et retenus en sous-groupe, et n'ont pas permis à l'ensemble des parties prenantes de voter quant à la pertinence, selon eux, des priorisations effectuées.

Nous retenons qu'un processus de co-décision abouti ne peut voir le jour que sur du temps long, et après une phase conséquente d'acculturation, ce dont nous ne disposons pas (5 mois de travail effectif, avec un groupe très largement hétérogène et différemment doté en matière d'information, de vécu, de connaissances etc.).

Facteurs facilitant la participation (bonnes pratiques identifiées par le GT9) :

- Communiquer en amont (un mois à l'avance à minima) avec les structures habilitées ASE ou les relais, sur lesquels il convient de s'appuyer. S'appuyer dans la mesure du possible sur des personnels éducatifs engagés dans la démarche, à même d'insuffler une dynamique de participation auprès des jeunes accompagnés.
- Privilégier l'utilisation de plusieurs canaux de communication : envoi par mail des éléments concrets et logistiques précis (heure, endroit, objectifs, repas pris en charge, parties prenantes présentes, intérêt voire nécessité de la participation des jeunes etc.) puis relance par téléphone, voire

déplacement et conduite réunions d'information et de sensibilisation pour l'établissement d'un contact privilégié.

- Clarifier le degré de participation souhaité et envisagé : information, consultation, concertation ou codécision. Ceci afin de déjouer toute logique d'instrumentalisation (même inconsciente) des personnes concernées, de limiter les logiques de méfiance/défiance ou de repli vis-à-vis des « institutions », et d'instaurer un rapport honnête et de confiance avec l'ensemble des parties prenantes. Ceci reste un point de vigilance fort notamment s'agissant de la protection des mineurs qui prendraient part à l'exercice.
- Organiser des ateliers de réflexion dédiés aux personnes concernées puis orchestrer dans un second temps la mise en perspective des résultats via des ateliers de croisement des savoirs avec d'autres parties prenantes du groupe (professionnels notamment). Cette méthodologie a en partie été testée à l'occasion de la seconde réunion de travail du GT9 et a porté ses fruits. La stratégie de communication mise en place en amont de cette réunion visait en particulier les jeunes.
- Prendre le temps de briser la glace et d'instaurer un rapport de confiance ou à minima de convivialité entre les participants avant de démarrer les atelier/modules. Il s'agit là d'un prérequis qu'il convient de ne pas sous-estimer.
- Etablir/co-construire une charte en début de séance (sémantique, place des jeunes etc.). Ceci favorise l'aisance de chacun. Par exemple, les jeunes nous ont demandé de ne pas utiliser le terme « enfant placé », mais de privilégier « enfant confié ».

B. Perspectives

Plan d'action pour entretenir et booster la participation :

Un travail de réflexion a été initié avec l'appui de l'URIOPSS, en charge de l'animation du GT14.

Forts des enseignements tirés de l'évaluation ci-dessus exposée, nous souhaitons nous orienter vers un processus de codécision. Ainsi, un des objectifs que nous nous fixons à l'issue de la publication de la FDR (vraisemblablement courant février 2020) sera de réunir les participants du GT9 autour :

- d'un temps d'analyse de la FDR : degré de satisfaction et d'adhésion
- d'un temps de réflexion autour de la participation : comment veulent-ils participer ?
- d'un temps de projection : quel rôle le GT9 doit-il jouer post-publication de la FDR et comment voulons-nous nous organiser.

ANNEXE

DIAGNOSTIC

La commande: « procéder à un état des lieux des

- ✓ modalités de préparation à l'atteinte des 18 ans mises en oeuvre dans les départements
ainsi que de
- ✓ leur situation après l'atteinte de leur majorité
et des
- ✓ différents dispositifs mobilisés. »

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ASE

- ✓ 341 000 mesures d'aide sociale à l'enfance en cours fin 2017 (DREES fin 2017).
- ✓ Dont environ 21 000 contrats jeunes majeurs.
- ✓ En France, à 18 ans, un tiers des jeunes de l'ASE bénéficiaient en 2016 d'un contrat jeune majeur, soit 20 900 jeunes entre 18 à 21 ans (10% selon les chiffres 2014) contre 6,6 % en 2019 des mesures de placement (DREES). 1% de ces contrats seulement ont une durée supérieure à un an
- ✓ Entre 17 et 20 ans, 38 % n'ont plus aucun contact avec leur mère et 59 % avec leur père.
- ✓ Seul 14% des jeunes ASE ont leurs deux parents qui vivent sous le même toit.
- ✓ A 17 ans, 30 % ont connu 1 seul lieu d'accueil, 30 % 2 lieux, et 20 % 3 lieux. **Un jeune sur 5 de 17 ans a déjà connu 4 lieux de placements.**

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ASE

- ✓ A la veille de leur majorité, plus d'un quart des jeunes ne sont pas (encore) informés de l'existence du « contrat jeune majeur »
- ✓ 50% souhaitent en signer un, 14% hésitent et 7% ne veulent pas poursuivre
- ✓ l'approche de la majorité rend leurs conditions d'hébergement très incertaines puisqu'un tiers ne savent pas où ils seront dans trois mois, 56% pensent rester dans le même lieu et 12% ont un projet d'emménagement ailleurs dans ou hors le cadre de l'ASE
- ✓ Parmi les jeunes sortis de l'ASE depuis moins d'un an, **8 % ont connu 1 épisode de rue. Proportion montant à 1 jeune sur 5 quand la décision de fin de prise en charge leur a été imposée.**
- ✓ Une personne sans domicile fixe sur 4 a connu un parcours en protection de l'enfance

12

UN CADRE DES CONTRATS JEUNES MAJEURS (CJM)

- ✓ Dans le cadre d'une mesure contractuelle jeune majeur, le montant de l'allocation d'un jeune à un autre est variable, évolutive, notamment en fonction du lieu de placement.
- ✓ L'article L. 222-5-2 de la loi 2016-297 relative à la protection de l'enfant: Obligation d'offrir « une **réponse globale** en matière éducative, culturelle, sociale, de santé, de logement, de formation, d'emploi **et de ressources** ».
- ✓ Indépendance: la personne disposant de **ressources propres (notamment financières)** qui la rendent **autosuffisante**
- ✓ Autonomie: la capacité d'un individu de se donner lui-même ses propres lois

ATTENTION: On peut « disposer d'une certaine autonomie sans être indépendant » et inversement

13

DISPARITÉS DANS LES PARCOURS SCOLAIRES

- ✓ Seulement **13% des jeunes de 17 ans placés préparent un bac général** contre 51% en population générale du même âge
- ✓ **23% préparent un bac professionnel** contre 24% en population générale
- ✓ **40% un CAP** contre seulement 11% en population générale.
- ✓ **23% des jeunes placés ne sont plus scolarisés** dans une formation diplômante à 17 ans
- ✓ **Plus des deux tiers de ces contrats jeune majeur sont axés sur la poursuite ou la reprise de formation** afin de rattraper les retards scolaires accumulés. Ainsi, plus de 50 % des bénéficiaires du CJM n'ont aucun diplôme à 17 ans, alors qu'ils ne sont que 18 % dans ce cas en population générale.
- ✓ La plupart des jeunes bénéficiant d'un contrat jeune majeur acquiert entre leurs 18 et 20 ans au moins un diplôme, mais **seulement 20% des 18-20 ans** obtiennent au moins un baccalauréat, et a fortiori la possibilité de poursuivre des études supérieures, contre 53 % en population générale

14

COMMENT LES JEUNES PLACÉS ENVISAGENT-ILS L'AVENIR ?

- ✓ Parmi les jeunes scolarisés, seulement 13% disent vouloir arrêter leurs études actuelles, mais 77 % souhaitent les continuer
- ✓ les jeunes placés qui aspirent à continuer les études se disent souvent freinés dans leurs possibilités.
- ✓ Si le dispositif «jeune majeur» facilite la poursuite de la formation jusqu'à 21 ans, une majorité des jeunes placés expriment qu'ils n'y accéderont pas.
- ✓ Les jeunes confiés regrettent de devoir faire des études courtes pour pouvoir subvenir rapidement à leurs besoins

L'EMPLOI

- ✓ **Au niveau national les jeunes entrent dans la vie active à 24 ans (contre 21 ans en 1975)** En raison de l'augmentation de la durée des études
- ✓ 51 % des jeunes sortis de l'ASE avant 18 ans sont majoritairement sans emploi ni formation quand on les interroge dix-huit mois plus tard.
- ✓ À l'inverse, la majorité des bénéficiaires de contrats jeunes majeurs ayant duré un an sont en emploi. [...] plus le CJM est long, meilleur est le taux d'emploi.
- ✓ Ainsi, un tiers des jeunes ayant bénéficié d'un CJM inférieur à un an est en emploi et la majorité des bénéficiaires d'un contrat supérieur à un an est en emploi.

16

L'INSERTION PROFESSIONNELLE

- ✓ Les jeunes sortis de l'aide sociale à l'enfance **avant 18 ans sont majoritairement sans emploi et sans formation (51 %)** lorsqu'ils ont été ré-interrogés 18 mois plus tard. En revanche, les jeunes adultes **ayant bénéficié d'un contrat jeune majeur connaissent de meilleurs taux d'emplois**
- ✓ Le temps de la recherche d'emploi et de l'insertion professionnelle se fait principalement hors de la période de prise en charge des jeunes : seulement 16 % des jeunes de 18 ans travaillent la recherche d'un emploi dans le cadre d'un contrat jeune majeur, 21 % parmi les 19 ans et **c'est seulement parmi ceux qui bénéficient d'un CJM long que l'insertion professionnelle devient une possibilité dans le cadre de leur accompagnement.**

17

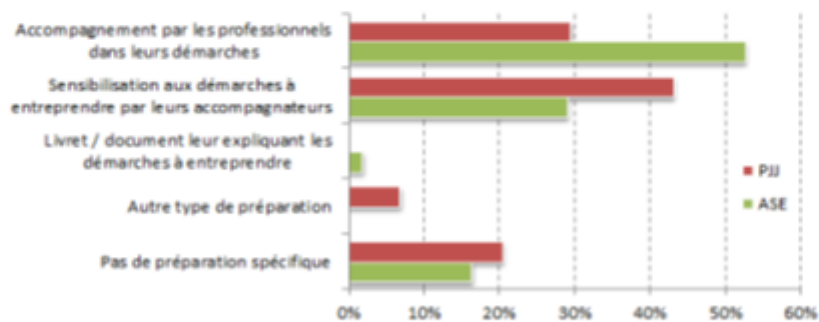
LA SANTÉ

- ✓ Difficultés d'accès aux soins. 3 raisons:
Réticence des soignants à prendre des mineurs couverts par la CMU
Parents ne font pas l'autorisation de soins
Tiers-payant / dépassement d'honoraire / remboursement de la part mutuelle
- ✓ **1 tiers des enfants placés seraient porteur d'un handicap** (+ de 70 000 sur 310 000).
 Et Selon de Défenseur des Droits 13 à 20 % des enfants en situation de handicap relèveraient de la protection de l'Enfance
- ✓ **Les ¾ des jeunes sont bénéficiaires de la CMU**, couverture maladie universelle utilisée lorsque les personnes ne peuvent être couvertes par le régime général.
- ✓ 1 fille placée a 13 fois plus de risque d'avoir une grossesse précoce à 17 ans.
- ✓ **Un service ASE sur six (16,4 %) et une direction territoriale PJJ sur cinq (20,5 %) déclarent ne pas du tout préparer le passage à la majorité des enfants placés du point de vue de leur santé.**

18

PRÉPARATION AUX QUESTIONS DE SANTÉ

Fig.34 : Préparation du passage à la majorité des enfants placés, du point de vue de leur couverture santé



Source : Questionnaires EFIS auprès des services ASE et des DTPJJ

19

LE LOGEMENT

- ✓ Au niveau national 85,5 % des 18-24 ans et 92,8 % des 25-29 ans qui habitent chez leurs parents y vivent toute l'année ou presque. En 2013 46% des 18-29 ans habite chez ses parents
- ✓ A 68%, les jeunes qui n'ont pas bénéficié d'un contrat jeune majeur retournent vivre chez leurs parents.
- ✓ Seulement 27 % disposent de leur propre logement en tant que locataire, 5 % sont à la rue ou pris en charge par une association, notamment d'aide aux sans-domicile.
- ✓ Pour les jeunes bénéficiant d'un contrat jeune majeur inférieur à un an, 51 % sont hébergés, 40 % sont en logement indépendant et 9 % font appel à d'autres formes d'aides au moment de la sortie.

C'est après un contrat dont la durée est comprise entre 1 et 3 ans que l'on trouve la proportion la plus importante de jeunes sortant vers un logement indépendant.

RESSOURCES ET ACCES AUX DROITS

Trois sphères de distribution des ressources:

- ✓ Sphère économique qui comprend les revenus d'activité des individus,
- ✓ Sphère de la réciprocité ou domestique en distinguant la redistribution horizontale (conjoint) ou verticale (aide intergénérationnelle),
- ✓ sphère sociale (redistribution institutionnelle/étatique).

Ces trois sphères s'imbriquent et se recoupent:

- ✓ Pour les jeunes ASE, porosité entre les sphères: aide ASE assimilable aux ressources communément distribuées par les parents (domestique), ou assimilable à une aide matérielle et financière (sociale)
- ✓ La sortie marque pour beaucoup la nécessité de vivre indépendant ou « autosuffisant » dans la mesure où les relais avec les aides de droit commun ne sont pas assurés ou seulement en partie

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE: 4 PROFILS TYPE ONT ÉMÉRGE

- ✓ **Les « dépendants de l'ASE sans économie ni dépannage possible »** perçoivent peu d'argent et quasiment jamais d'autres sources que celle de l'ASE: plutôt des mineurs, sur-représentation des JIE, et les jeunes en foyer.
- ✓ **Les « dépendants de l'ASE avec économie et avec dépannage possible »** : reçoivent de l'argent de la sphère domestique, plutôt mineurs et nés en France, vivent en famille d'accueil, en placement collectif et sont scolarisés.
- ✓ **Les « apprentis en gestion budgétaire sans dépannage possible »** : personne pour les dépanner mais travaillent ou sont en apprentissage. Hébergement autonome.
- ✓ **Les « apprentis en gestion budgétaire avec dépannage »** : ressources venant de toutes les sphères, plutôt majeurs en famille d'accueil ou hébergement autonome. Nés en France et de sexe féminin.

22

RESULTATS DE L'ENQUETE: les chiffres clefs

- ✓ Un peu plus de la moitié des jeunes perçoivent uniquement des ressources de l'ASE,
- ✓ Un tiers ont au moins une autre source d'argent (travail, familles, autres prestations),
- ✓ 15% ne perçoivent pas d'argent de l'ASE, leurs ressources proviennent principalement du travail,
- ✓ 16% des jeunes perçoivent des aides de la sphère de la réciprocité, principalement de la famille de naissance mais ici les mineurs sont davantage aidés que les jeunes majeurs.
- ✓ Entre 17 et 20 ans, la moitié des jeunes placés (encore pris en charge) disent n'avoir aucune personne relais en cas de problème d'argent
- ✓ Conclusion: les jeunes ont une indépendance financière très précaire, voire artificielle tant qu'ils sont placés, dans la mesure où leurs principales ressources proviennent de l'argent de l'ASE (83% perçoivent de l'argent de l'ASE), même si la moitié des jeunes perçoivent d'autres sources d'argent.

23